

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 MAI 2019

PRESENTS : M. MARINI – M. LOT – Mme BESSICH – M. BARCELLA – Mme DI PELINO – Mme KHACEF – Mme HENROT – M. BOUDINE – M. LEPEZEL – M. DA COSTA – M. FERRARI – M. BUTTAY – Mme BERNARD – M. DESSARD – Mme CRESTANI – Mme GIANNINI – M. EL MASSI – Mme DOWKIW-ZAIDANE – M. JOURDAIN – M. MARINELLI – M. GIOVANARDI – M. KARRA

EXCUSES : M. DE CARLI – Mme LECLERC – Mme BRIGIDI-GODEY – Mme OUALI – M. DUBOIS – Mme BERNARDI

ABSENTE : Mme PARMENTIER

POUVOIRS : M. DE CARLI à P. MARINI – Mme LECLERC à M. BARCELLA – Mme BRIGIDI-GODEY à Mme BESSICH – Mme OUALI à M. LOT

Secrétaire de séance : M. Mohamed EL MASSI

Présents : 22

Procurations : 4

Votants : 26

Ordre du jour :

1. Adhésion de la commune d'Hauconcourt au SIVU FOURRIERE DU JOLIBOIS
2. Demande de subvention au titre de la DPV – toitures école Albert IEHLEN
3. Demande de subvention au titre de la DPV – infrastructures pour mise en place d'un marché
4. Demande de subvention au titre de la DPV – Aire de sport salle Jacques CALLOT
5. Etude stratégique de redynamisation de la ville : demande de subvention auprès de la Région Grand Est

1) ADHESION DE LA COMMUNE D'HAUCONCOURT AU SIVU FOURRIERE DU JOLIBOIS

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que le SIVU FOURRIERE DU JOLIBOIS a accepté l'adhésion de la commune d'HAUCONCOURT qui en a fait la demande.

Conformément aux textes en vigueur, chaque commune doit se prononcer.

Il invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Accepte l'adhésion de la commune d'HAUCONCOURT qui en a fait la demande.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

2) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DPV – TOITURES ECOLE ALBERT IEHLEN

L'école Albert IEHLEN, située au cœur du quartier du Val Saint Martin et accueillant des enfants concernés par le Réseau d'Education Prioritaire, nécessite d'être complètement réhabilitée au niveau de la toiture.

Ce projet consiste en une découverte complète de la charpente, la création de réhausse d'acrotère, la fourniture et pose d'un complexe de couverture constitué par un support d'étanchéité galva, une isolation thermique par panneaux de laine minérale et une étanchéité bicouche auto-protégée.

Le coût de la réalisation est estimé à 187 015 € Hors Taxes, pour les 2 bâtiments.

L'Etat est susceptible de soutenir cet investissement au titre de la Dotation Politique de la Ville.

Monsieur le Maire invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal, faisant sienne la proposition de Monsieur le Maire :

- Sollicite auprès de l'Etat, au titre de la Dotation Politique de la Ville, la subvention au taux le plus élevé pour cet investissement.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à cette décision.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

3) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DPV – INFRASTRUCTURES POUR MISE EN PLACE D'UN MARCHÉ

A la demande de commerçants non sédentaires il est proposé de créer sur Mont-Saint-Martin un Marché qui pourrait se situer sur le quartier du Val.

Cette opération nécessite un certain nombre de travaux : pose de compteurs électriques, aménagement de places etc...

Celle-ci se situant sur un quartier politique de la ville, il y a lieu de solliciter une subvention au titre de la DPV 2019.

Le coût de la réalisation est estimé à 45.000 € Hors Taxes.

Monsieur le Maire invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal, faisant sienne la proposition de Monsieur le Maire :

- Sollicite auprès de l'Etat, au titre de la Dotation Politique de la Ville, la subvention au taux le plus élevé pour cet investissement.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à cette décision.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

4) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DPV – AIRE DE SPORT SALLE JACQUES CALLOT

La prochaine création d'une salle des fêtes derrière la maison Jean Baptiste Clément va permettre d'affecter l'actuelle salle CALLOT à une autre destination.

Ainsi un DOJO pourrait être créé pour les clubs d'arts martiaux ainsi qu'une aire sportive pouvant bénéficier aux écoles et au collège de la ville. Une étude est en cours afin de chiffrer au mieux ce projet.

Celui-ci est éligible à la DPV 2019. Il faut donc solliciter un subventionnement à ce titre.

Le coût de la réalisation est estimé à 340.000 € Hors Taxes.

Monsieur le Maire invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal, faisant sienne la proposition de Monsieur le Maire :

- Sollicite auprès de l'Etat, au titre de la Dotation Politique de la Ville, la subvention au taux le plus élevé pour cet investissement.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à cette décision.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

5) ETUDE STRATEGIQUE DE REDYNAMISATION DE LA VILLE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION GRAND EST

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la ville souhaite lancer une Etude Stratégique de Redynamisation qui consistera dans un premier temps à réaliser un diagnostic territorial et une identification des problématiques rencontrées à l'échelle du bassin de vie permettant de mettre en lumière les fonctionnements et dysfonctionnements du quartier du Val dans son environnement territorial.

La seconde phase aboutera à la définition d'un schéma global de revitalisation du centre de la commune qui constitue le cœur de cet espace structurant.

Le programme de renouvellement urbain du Val-Saint-Martin mis en œuvre depuis 2008, visait à apporter des solutions à ces problématiques en ciblant 3 périmètres prioritaires :

- Le secteur des Violettes
- Le parc central
- Le secteur de l'Hôtel de ville comprenant l'ancien centre commercial

La réalisation du nouveau centre commercial, avec son corollaire, l'abandon de l'ancien site, la fermeture des magasins Lidl et Ibrahim dévoilent la nécessité de mettre en œuvre une stratégie globale qui constituera un cadre de réflexion pour traiter de manière conjointe l'ensemble des actions qui vont concourir à la revitalisation : actions sur les espaces publics, l'habitat, les équipements et services, le commerce, le stationnement...

Consciente des enjeux précités, la Région Grand Est a d'ores et déjà identifié la commune de Mont-Saint-Martin au titre de sa politique de soutien aux investissements en faveur des espaces urbains structurants.

L'étude sera confiée au « Centre d'Amélioration du Logement – Solidaire pour l'habitat » pour un montant de 39 764.50 € H.T. qui peut être financée à hauteur de 20% par la Région Grand Est.

Après présentation du rapport,

Monsieur le Maire invite le Conseil à délibérer,

Le Conseil Municipal, faisant sienne la proposition de Monsieur le Maire, sollicite la somme de 7952.90 € auprès de la Région Grand Est.

Dit que les crédits seront inscrits au budget.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

Délibéré en séance et ont signé les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui déclare que les formalités d'affichage prescrites par les articles L 2121-10 et L 2131-1 du Code des collectivités territoriales ont été accomplies ;

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la délibération.

Pour le Maire Empêché,
Le Premier Adjoint,

P. MARINI